

« Avant l'urgence, il y a la vigilance »

Entretien avec Sandra Henrion,
chargée du développement
du dispositif Sentinelle agricole,
caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (MSA).

*La Santé en action : Quand le réseau
des sentinelles est-il né ?*

Sandra Henrion : La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est le deuxième régime de protection sociale en France, couvrant toute la population agricole – exploitants, salariés ou employeurs de main-d'œuvre, leurs ayants-droits et les retraités. Elle mène des actions de prévention comme le dispositif Sentinelle agricole, dont les premières ont été déployées en s'appuyant sur ses élus dès 2012. Le réseau des sentinelles agricoles s'est structuré officiellement à partir de 2022 dans le cadre du plan interministériel de Prévention du mal-être en agriculture, faisant suite aux recommandations de la feuille de route Santé mentale 2018. L'objectif était d'apporter une réponse plus structurée à une problématique identifiée de santé publique : les conduites suicidaires dans le milieu agricole.

S. A. : Qui sont les sentinelles ?

S. H. : Les sentinelles sont des personnes majeures, volontaires, animées par le souci de l'autre, en activité ou retraitées, issues du milieu agricole ou du monde rural : salariés ou élus MSA, vétérinaires, maires, agents des chambres d'agriculture, acteurs associatifs, etc. Avant l'urgence, il y a la vigilance ; c'est ce rôle qu'elles exercent. Au 30 juin 2025, le réseau comptait près de 8 900 sentinelles agricoles formées, dont 23 % de salariés et 13 % d'élus MSA. La MSA mobilise ses propres acteurs, mais elle s'appuie aussi sur un maillage territorial plus large grâce à ses partenaires. Ces sentinelles ont pour mission de détecter, d'écouter et d'orienter vers les professionnels compétents. Elles suivent une formation de sept heures sur la prévention du suicide, durant laquelle elles apprennent à identifier les signaux, savoir se comporter, écouter et orienter vers les ressources nationales et locales. La formation, développée par le Groupement d'études et de prévention du suicide (Geps), est animée par un binôme composé d'un clinicien et d'un facilitateur issu du monde agricole : ce dernier, connaissant bien l'écosystème, apporte un éclairage opérationnel. Ce binôme permet

de combiner expertise en santé mentale et connaissance du terrain agricole, pour mieux comprendre les réalités locales et identifier les signaux de mal-être.

S. A. : Où s'arrête leur mission ?

S. H. : Lorsqu'une sentinelle identifie une personne en difficulté, elle transmet le signalement à la caisse de MSA locale, avec l'accord de la personne concernée. Les cellules pluridisciplinaires de prévention du mal-être – composées de travailleurs sociaux, médecins, agents de contentieux, etc. – prennent le relais. Elles contactent rapidement la personne, analysent la situation et mobilisent les ressources adaptées (accompagnement psychologique, échéancier de paiement, aide au remplacement, etc.). L'objectif est une intervention rapide et globale pour agir sur les problématiques professionnelles et/ou personnelles rencontrées par l'usager.

S. A. : Pourquoi Puget-Théniers est-il un village-sentinelle ?

S. H. : C'est un exemple concret d'innovation territoriale. Puget-Théniers avait connu plusieurs suicides et tentatives sur une période courte. Le village rassemble plusieurs sentinelles dans un même lieu pour créer une dynamique collective. Cela permet de renforcer le lien social, d'augmenter la vigilance, de sensibiliser la population locale à la prévention du mal-être et de faciliter l'accès aux soins. L'expérimentation pourrait être transposée à d'autres zones rurales confrontées à des problématiques similaires.

S. A. : Quelles difficultés rencontrent les sentinelles ?

S. H. : Elles concernent la charge émotionnelle, le fait que certaines situations font écho à leur vécu personnel ou le refus d'aide de la personne identifiée. La MSA accompagne les sentinelles via un référent dédié, une actualisation de connaissances sur le monde agricole et sur la santé mentale, des supervisions collectives ou individuelles via Agri'écoute. Ces temps d'animation permettent aux sentinelles notamment de se retrouver ; ils favorisent des échanges entre pairs, temps indispensables pour renforcer la communauté des acteurs de la détection et pour préserver leur propre santé mentale.

L'ESSENTIEL

► **Le dispositif Sentinelle agricole, porté par la Mutualité sociale agricole (MSA), forme des volontaires issus du monde rural pour repérer, écouter et orienter la population agricole en difficulté. Fort de 8 900 sentinelles formées, le réseau constitue un maillage territorial pour prévenir les suicides. Puget-Théniers (Alpes-Maritimes) est un village-sentinelle particulièrement mobilisé.**

S. A. : Quel est le bilan du dispositif ?

S. H. : Après avoir atteint l'objectif de 5 000 sentinelles fin 2023, leur nombre a progressé de 75 % entre décembre 2023 et juin 2025. Quantitativement, les sentinelles sont à l'origine de 13 % des signalements traités par la MSA depuis 2023 (sur un total de plus de 13 500 signalements). Qualitativement, la formation spécifique intégrant un facilitateur agricole a permis d'adapter le dispositif aux réalités du terrain. Des pistes d'amélioration ont été identifiées lors d'une première étude réalisée en 2024 par un cabinet indépendant : l'offre de formation proposée s'est élargie par exemple avec la formation de premiers secours en santé mentale (PSSM), afin de renforcer les compétences des sentinelles. Grâce au nombre de signalements en augmentation, faits par ces dernières, il est possible d'identifier de plus en plus tôt les personnes qui ne vont pas bien et d'intervenir en amont. Nous souhaiterions mener à l'avenir une étude d'impact plus complète pour mesurer l'efficacité globale du dispositif qui s'inscrit pleinement dans les orientations de la Grande Cause nationale santé mentale, dans laquelle la MSA est fortement impliquée depuis début 2025. ■

Propos recueillis par Anne-Lise Favier, journaliste.



Cet entretien est sous licence internationale Creative Commons Attribution 4.0. qui autorise sans restrictions l'utilisation, la diffusion, et la reproduction sur quelque support que ce soit, sous réserve de citation correcte de la publication originale.